

CONDITIONS PARTICULIERES

ARTICLE 1 CP

La **S.A.R.L. PIKAR ALISTER & LLYOD**, exerçant sous l'enseigne « **CAFE MIGUEL CAFFEO** », société à responsabilité limitée, au capital de 124.000,00 €uros, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de REIMS sous le numéro 393 223 177, dont le siège social est à CHAMPFLEURY (Marne), 39 Route de Villers Aux Nœuds – Zone Artisanale, organise un jeu gratuit et sans obligation d'achat, du 1^{er} avril 2025 au 31 décembre 2025, intitulé : « **L'ESPRESSO GAGNANT** ».

ARTICLE 2 CP

La participation est ouverte à toute personne physique majeure résident en France Métropolitaine ayant effectué un achat sur le mois en cours ou étant inscrite à la newsletter de la requérante à l'exception du personnel et des collaborateurs de la requérante et de leur famille.

La participation est limitée à une participation par foyer et par mois (même nom, même adresse) sur toute la durée du jeu.

ARTICLE 3 CP

Pour jouer, les participants devront s'inscrire sur le site internet de la requérante www.cafesmiguel.fr après avoir effectué un achat dans le mois en cours ou être inscrit à la newsletter.

Ils devront y indiquer, à peine de nullité, leur nom, prénom, adresse e-mail, code postal, ville, numéro de téléphone, date de naissance.

Aucune autre forme de participation n'est autorisée.

ARTICLE 4 CP

Chaque mois, un tirage au sort sera effectué par un Commissaire de Justice de la S.E.L.A.R.L. TEMPLIER ET ASSOCIES à REIMS (Marne), 4 Rue Condorcet afin de désigner un gagnant, soit neuf tirages au sort et par conséquent, neuf gagnants sur toute la durée du jeu.

ARTICLE 5 CP

La dotation est la suivante :

- *9 machines à café Delonghi Dinamica Start d'une valeur unitaire de 399,00 Euros TTC,*

Valeur totale de la dotation : 3.591,00 Euros TTC.

ARTICLE 6 CP

Les gagnants seront avertis des modalités de retrait du lot par courrier, téléphone ou mail, à l'adresse postale, numéro de téléphone ou adresse mail indiqués lors de son inscription.

Si un gagnant renonce à son lot pour quelques raisons que ce soit ou si un lot est retourné pour toute difficulté, notamment dans le nom, l'adresse postale, le numéro de téléphone ou l'adresse e-mail du destinataire, le lot en question restera la propriété de la Société Organisatrice qui sera libre de le réattribuer ou non, à toute personne de son choix. Il en sera de même si un gagnant ne réclame pas son lot.

ARTICLE 7 CP

Un lot sera attribué par foyer (même nom, même adresse) sur toute la durée du jeu.

ARTICLE 8 CP

Les demandes de remboursement des frais de connexion, dans la limite d'une demande par foyer (même nom et même adresse) pour toute la durée du jeu et du timbre utilisé pour cette demande (remboursement sur la base du tarif lent en vigueur, à raison d'un timbre par enveloppe), devront être adressées, par écrit, à l'adresse du jeu. Les demandes de remboursement de frais préciseront

obligatoirement le jour et l'heure de la connexion. Le remboursement des frais de connexion est fait sur la base d'une connexion de 3 minutes à 0,22 euros TTC par minute, soit 0,66€ TTC. Ce montant correspond à 3 minutes de connexion en communication téléphonique locale, temps qui est supérieur au temps suffisant pour l'impression du Règlement, la prise de connaissance des conditions particulières du jeu et la participation au jeu.

Toute demande de remboursement de connexion émanant d'offres forfaitaires illimitées est irrecevable.

Les frais d'affranchissement de la demande de remboursement des frais de participation (tarif lent en vigueur de la Poste pour l'acheminement à vitesse réduite, base : 20 g) pourront être remboursés sur demande écrite adressée à la société organisatrice avec la demande de remboursement des frais de participation (le cachet de la Poste faisant foi) en joignant un RIB, dans les limites de jeu fixées au présent règlement (remboursement sur justificatifs).

Le remboursement se fera sur simple demande écrite à l'adresse suivante : S.A.R.L. PIKAR ALISTER & LLYOD 39 Route de Villers Aux Nœuds – Zone Artisanale, 51500 CHAMPFLEURY.

Il ne sera effectué qu'un seul remboursement de frais par foyer (même compte, même nom, même adresse, même RIB) sur toute la durée du jeu.

Aucune demande de remboursement parvenue par courrier électronique ne sera prise en compte.

CONDITIONS GENERALES

ARTICLE 1 CG

La participation à ce jeu est gratuite et sans obligation d'achat.

ARTICLE 2 CG

La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière du règlement.

ARTICLE 3 CG

Toute inscription incomplète sera considérée comme nulle.

ARTICLE 4 CG

Les organisateurs se réservent le droit d'interrompre, d'écourter, de prolonger ou d'annuler l'opération ci-dessus référencée dans les conditions particulières par cas fortuit, de force majeure ou événement extérieur (tel qu'une grève, des intempéries, etc...) à leur volonté. Aucune responsabilité ne pourra être engagée.

ARTICLE 5 CG

Les organisateurs se réservent le droit d'utiliser les noms, prénoms, adresse, voix et images des gagnants à des fins promotionnelles et sans pouvoir prétendre à aucun droit par tous moyens ou support médiatique.

En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, les participants disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant à l'adresse du siège de la société organisatrice.

ARTICLE 6 CG

Le non-respect d'une des conditions de participation à ce jeu entraînera l'élimination du participant.

ARTICLE 7 CG

La société organisatrice du présent jeu ne pourra être tenue pour responsable en cas de difficulté ayant trait à la délivrance ou l'utilisation des dotations, si par cas de force majeure, celle-ci étant comprise comme tout événement extérieur à sa volonté, les conditions de remises de dotations se trouvaient modifiées ou les dotations étaient annulées.

De nouvelles dotations seraient alors proposées d'une valeur équivalente.

ARTICLE 8 CG

Les dotations sont personnelles, incessibles et intransmissibles. Elles ne pourront être remplacées par un autre lot ou leur contre-valeur en argent en cas de refus du gagnant du lot qui lui est attribué, conformément au présent règlement.

ARTICLE 9 CG

Le règlement complet et détaillé est déposé en la S.E.L.A.R.L. **TEMPLIER ET ASSOCIES**, Société d'Exercice Libérale à Responsabilité Limitée d'huissiers de Justice associés à Reims (Marne), 4 Rue Condorcet, de même qu'un exemplaire des documents destinés au public.

Toute personne peut en obtenir copie à titre gratuit en s'adressant à la société organisatrice.

Les frais de timbres étant remboursés au tarif lent (sur simple demande).



Me Brice TEMPLIER

Tirage au sort mensuel d'une machine à café automatique Delonghi

Le tirage au sort concerne la machine Delonghi Magnifica Start 2222.GB d'une valeur de 399€ TTC.

Le tirage est prévu tous les mois à compter du 1^{er} avril 2025 jusqu'au 31 décembre 2025 pour un total de neuf machines à gagner avec un tirage au sort par mois.

Ce tirage concerne toute personne majeure résidant en France Métropolitaine ayant effectué un achat sur le mois en cours ainsi que toute personne inscrite à la newsletter via le site internet www.cafesmiguel.fr. La participation est limitée à une par foyer.

Visuel de communication :



Description du visuel de communication :

Ce mois-ci, tentez de remporter une magnifique machine à café @delonghiofficial (Dinamica Start 2222.GB) d'une valeur de 399,00 € TTC 🎉 !

Ce jeu gratuit sans obligation d'achat, se déroule chaque mois avec un tirage au sort. Il débute le 1^{er} avril 2025 et se termine le 31 décembre 2025, offrant à chaque mois une nouvelle chance de gagner !

Comment participer ?

👉 Il vous suffit d'être inscrit à notre newsletter ou d'effectuer un achat en ligne pour tenter votre chance.

👉 Rendez-vous sur notre site internet pour participer au tirage.

Toute participation postale est exclue.

Règlement complet déposé en la S.E.L.A.R.L. TEMPLIER ET ASSOCIES, Commissaires de Justice associés à REIMS, 4 Rue Condorcet ; et disponible à titre gratuit sur le site www.cafesmiguel.fr

Visuel d'inscription :

Mot de passe

Au moins 5 caractères.

Date de naissance (Optionnel)

(Ex. : 31/05/1970)

Groupe
client

Sélectionner le groupe ▼

- Recevoir les offres de nos partenaires
- Message concernant la confidentialité des données clients
Conformément aux dispositions de la loi du n°78-17 du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition sur les données nominatives vous concernant.
- Recevoir notre newsletter
Vous pouvez vous désinscrire à tout moment. Vous trouverez pour cela nos informations de contact dans les conditions d'utilisation du site. Vous inscris pour le jeu "L'Espresso gagnant" (voir conditions sur la page "L'Espresso gagnant")
- J'accepte les conditions générales et la politique de confidentialité